

L'EIAP et l'accueil parascolaire collectif primaire, un compromis entre prestation de qualité et finances communales

L'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) a entamé sa deuxième législature depuis le 1^{er} juillet 2021. Pour rappel, selon l'article 6a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), l'autorité compétente pour l'accueil collectif parascolaire primaire est l'EIAP.



Pascale Manzini
Présidente du conseil
de l'EIAP et Conseillère
municipale à Ecublens

Le conseil de l'EIAP en est l'organe suprême. Il est composé de dix représentant-es désigné-es par les associations faitières des communes, à raison d'une délégué-e par district. Parmi eux-elles, deux membres au moins doivent provenir de communes dont la population est inférieure à 1500 habitant-es et deux autres au moins doivent représenter les villes de plus de 10 000 habitant-es.

Mission de l'EIAP: fixer les cadres de référence pour l'accueil collectif parascolaire primaire

Ce cadre comprend les taux d'encadrement éducatif en fonction de l'âge et du nombre d'enfants accueillis, les modalités de collaboration entre les directions scolaires et parascolaires afin de favoriser



Membres du conseil de l'EIAP avec, de haut en bas et de gauche à droite: Dominique Bory (district: Nyon), Corinne Sauty (district: Gros-de-Vaud), Alain Amy (district: Lavaux - Oron), Pierre Roth (district: Broye - Vully), Jacqueline Dieperink (district: Lausanne), Pascale Manzini (district: Ouest lausannois), Andreas Sutter (district: Morges), Nicole Tougne (district: Aigle) et Martin Schnorf (district: Jura - Nord vaudois). Absente sur la photo: Arianne Rouge (district: Riviera Pays-d'Enhaut).



AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963

0800 107 000 | groupe-kunzli.ch



Hygiène publique, vidange et curage



KUNZLI FRERES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AIV SA

Centre de gestion environnementale



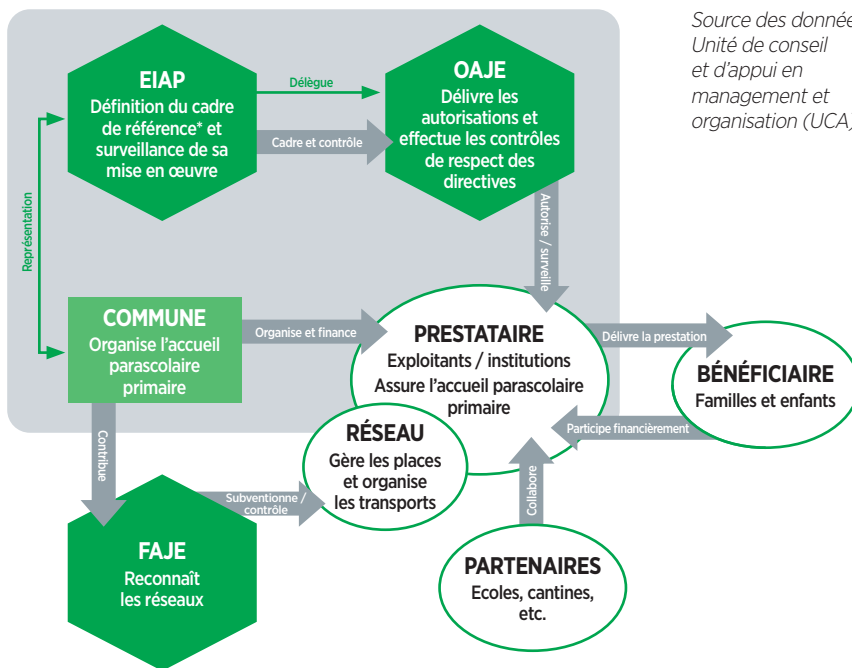
CGE SA

une meilleure prise en charge des enfants ainsi que les exigences pédagogiques, éducatives, organisationnelles et d'inclusion des enfants en situation de handicap.

L'EIAP autorise et surveille l'accueil collectif parascolaire primaire. Il délègue cette compétence par un mandat de prestations au Département, qui agit par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Le coût du mandat de prestations est à charge de l'Etat.

L'EIAP et l'OAJE procèdent conjointement à une évaluation périodique du cadre de référence. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport avec, le cas échéant, des propositions de modifications pour une mise à jour. Il faut par ailleurs souligner que le **référentiel de compétence pour le personnel parascolaire reste fixé par l'OAJE.**

Lors de la législature précédente, le conseil de l'EIAP a élaboré un nouveau cadre de référence pour l'accueil collectif parascolaire primaire. Il a fallu concilier les exigences de qualité de l'encadrement des enfants avec celles du financement de la prestation majoritairement réalisé par les communes. Depuis 2018, un compromis entre les différentes parties prenantes de cette



Source des données: Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

*Cadre de référence: Directive concernant notamment les taux d'encadrement des enfants, les infrastructures et le projet pédagogique

prestation – très demandée par les familles vaudoises – a pu être réalisée. L'heure est maintenant à l'évaluation de la mise en œuvre de ce cadre de référence, laquelle sera réalisée via un sondage à toutes les entités concernées par ce cadre ce printemps. Les résultats de cette évaluation seront rendus publics à l'automne 2022.

Cette première étape d'évaluation de la mise en œuvre permettra de faire les réglages nécessaires en vue de l'évaluation future du cadre de référence lui-même. Vous trouverez en illustration la complexité de ce dispositif au vu du nombre de partenaires pour la réalisation de cette prestation d'accueil de jour collectif.

En tant que nouvelle présidente, je souhaite que le conseil puisse travailler en harmonie afin d'accueillir avec bienveillance les besoins de chacun des partenaires qui sont en charge de l'accueil de jour collectif parascolaire. Nous remercions l'UCV et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) qui soutiennent financièrement l'EIAP par la mise à disposition des compétences professionnelles indispensables pour faire marcher cette organisation publique. Nous remercions également l'OAJE pour son expertise et son partenariat avisé et nécessaire pour la surveillance de la qualité des prestations offertes à nos petit-es citoyen-nés. ■

HENRY

recycling

VOS DÉCHETS, LE COMBUSTIBLE DU FUTUR !

Route de la Venoge 14
1302 Vufflens-la-Ville
Tél. 0800 44 22 22
www.henry-recycling.ch

UNE MARQUE DE :